

Des personnes divorcées ou séparées demeurent dans une remarquable fidélité à leur conjoint. Nourries par les sacrements, elles continuent de vivre leur mariage avec audace et courage. C'est un précieux témoignage.

Des personnes divorcées vivant une nouvelle union participent aussi à la vie de nos communautés, sans communier au sacrement de l'Eucharistie. Je les remercie beaucoup. Elles sont souvent discrètes. Parfois, elles sont inquiètes, se demandent si elles font bien. D'autres ont décidé en conscience de communier. Elles s'interrogent aussi : qu'en pense la communauté, le prêtre ? Est-ce juste ?

Chaque situation, chaque chemin demande un discernement. Le Pape envisage que ce discernement permette de recevoir les sacrements, s'il n'y a pas de faute grave. Des « conditionnements » ou des « circonstances » atténuent la responsabilité (n° 301/2).

Le Pape invite à prendre le temps du discernement. Je souhaite que ce 1^{er} novembre soit une étape pour un nouveau chemin. N'allons pas trop vite ... ni trop lentement.

En cette année de la miséricorde, je nomme **sept prêtres missionnaires de la miséricorde pour vous accueillir spécialement**. Avec eux, vous pourrez examiner en toute discrétion votre conscience grâce à la Parole de Dieu. Les missionnaires écouteront vos questions. Ils vous transmettront celles du Pape (cf. n° 300).

Il faudra bien deux ou trois rencontres avec l'un des *missionnaires* pour débiter le chemin. Puis, vous pourrez, avec son accord, voir le chemin à accomplir avec votre communauté paroissiale. Chaque cas est particulier, dit le Pape. Certains parmi vous ont peut-être déjà fait une bonne partie du chemin. Je m'en réjouis.

En la fête de la Toussaint, je prierai pour vous et, j'espère, avec vous. En attendant, soyez assurés de mon amitié.

✠ DOMINIQUE LEBRUN
Archevêque de Rouen.



L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Lettre et invitation de Mgr Dominique Lebrun, aux personnes séparées, divorcées, divorcées remariées, membres de l'Eglise catholique.

*Prenez cette lettre, lisez-la, partagez-la.
Parlez-en à un ami ou une amie de votre communauté,
au prêtre de votre paroisse.*

8 septembre 2016